



**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
DU VUACHE**

Vulbens, le mardi 28 mai 2024

COMITE SYNDICAL DU 22 MAI 2024 A VALLEIRY

COMPTE-RENDU

Nombre de délégués en exercice : 22
Nombre de délégués présents : 13
Nombre de délégués votants : 13
Date de convocation : 15 mai 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le Comité, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique sur la commune de Valleiry, sous la présidence de madame Sylvie RINALDI, Présidente.

Présents : MERY L. (Chaumont), CHAUMONTET D. (Chaumont), ROTH J.-L. (Chênex), LAPRAZ L. (Chevrier), CHATELAIN C. (Chevrier), MIANI V. (Clarafond-Arcine), PERROTIN C. (Dingy-en-Vuache), CESMAT F. (Savigny), EXCOFFIER D. (Valleiry), BARANSKI F. (Valleiry), BARBIER C. (Viry), RINALDI S. (Vulbens), FOL C. (Vulbens),
Excusés : VALLENTIEN J. (Chênex), KOCH V. (Clarafond-Arcine), ARGAUD C. (Dingy-en-Vuache), FUHRMANN P. (Jonzier-Epagny), DUPARC J. (Jonzier-Epagny), FOL Y. (Savigny), MARTINET S. (Vers), LAUREAU P. (Vers), DUPONT L. (Viry), BORDON J. (SEPNS), PREVOST C. (LPO),
Invités : MAGNIN A. (Valleiry), BIROT-COLOMB X. (LPO), RIESEN J. (ONF), PATRY S. (SIV)

Madame la Présidente accueille les membres du Comité syndical dans la salle du Conseil municipal de la Mairie de Valleiry. Elle laisse ensuite la parole à Monsieur Alban Magnin, Maire de la commune, qui accueille à son tour le Comité.

Le quorum étant atteint, Madame la Présidente expose l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR :

- 19h à 19h15 : Bilan des actions réalisées par le SIV. Désignation du secrétaire de séance et approbation du compte-rendu de la séance du 27/03/24,
- 19h15 à 19h45 : Présentation par M. Xavier Birot Colomb de la LPO74 : « *Les clairières forestières du Vuache, intérêt pour les chauves-souris* »,
- 19h45 à 20h30 : Délibérations :
 - o Budget primitif 2024 : virements de crédits de chapitre à chapitre,
 - o Participation financière du SIV et de la commune de Valleiry aux travaux d'aménagement sur le GR® « *Sur les pas des Huguenots* »,
 - o Acquisition de la parcelle 0A 21 (2 235 m²) / Marais des Hospices, sur la commune de Chessenaz,
 - o Indemnité de stages de monsieur Alban Torrequadra, étudiant en Bac Pro GMNF à l'ISETA,
 - o Sollicitation du Fonds Vert pour le soutien financier du programme de gestion des espaces naturels remarquables du Pays du Vuache – Période 2024/2026,

- 20h30 à 21h : Questions diverses : Bilan de l'opération 2024 de taille des arbres fruitiers, Nouvelle politique randonnée du Département : révision du Schéma Directeur de la Randonnée (SDR) / nouvelle charte de balisage, Programme des animations à venir, Prochaine réunion du Comité syndical, etc.

BILAN DES ACTIONS REALISEES PAR LE SIV :

Madame la Présidente donne la parole à Stéphane Patry, qui présente les actions réalisées par le SIV depuis le 27 mars 2024 :

Jeudi 28 mars - Dingy-en-Vuache : Remise en état des trois panneaux « flèche » pour le Parcours de Découverte du Vuache.

Du 2 au 19 avril - Pays du Vuache : Accueil de monsieur Alban Torrequadra pour deux stages (un de 3 semaines en avril et un de 5 semaines en juin/juillet), dans le cadre du Bac Pro GMNF de l'ISETA. Renfort de l'équipe technique SMS/SIV pour l'entretien du réseau de sentiers balisés.

Mercredi 3 avril – Chaumont : Visite de sécurité avec ENEDIS sur la friche à molinie du Pré Jarvan.

Samedi 6 avril :

- Valleiry : Nettoyage de printemps organisé par le Conseil municipal des jeunes et l'APE. Sacs poubelles, gants, et collation, offerts par le SIV. 100 participants !

Frédéric Baranski explique que les journées de nettoyage de printemps ont plus de succès que celle d'automne (poursuite du World Clean Up Day / WCUD ?). Il informe également que la décharge située le long du GR « *Sur les pas des Huguenots* » au lieu-dit « La Colombière » a commencé à être nettoyée. Un chantier bénévole pourrait être organisé prochainement pour poursuivre ce travail ?

- Clarafond-Arcine et Chevrier : Sortie découverte « *Floraison printanière au Vuache* ». Animation : SEPNS (Société pour l'étude et la protection de la nature en Semine) et LPO74. 20 participants.

Samedi 13 avril - Viry / Biotopie protégé de la Vigne des Pères : Sortie découverte « *Serpents et Lézards* ». Animation : Association de protection de la nature Apollon74. 25 participants.

Luc Mey explique que trois espèces de reptiles ont pu être observées.

Vendredi 19 avril – Vulbens : Rencontre avec Madame Nadia Idiri, sous-préfète de Saint-Julien en Genevois. Appui du dossier SIV déposé auprès du Fonds Vert.

Mercredi 24 avril :

- Vulbens : Mise en place des 8 panneaux d'information sur l'observatoire de la faune sauvage à Coligny.
- Clarafond-Arcine : Mise en place d'un panneau de réglementation au pied des falaises du Rocher Blanc.

Jeudi 25 avril – Chevrier : Sécurisation de la portion du sentier du « *Tour du Vuache* » située en face du Fort l'Ecluse (extrémité NO du Vuache).

Samedi 4 mai – Valleiry : Festival « *Made in chez moi* ». Stand SIV de valorisation du patrimoine.

Mardi 21 mai – Frangy : Signature de l'acte notarié pour l'acquisition des parcelles 0A 44, 0A 879, 0A 876, 0A 874, 0B 210, 0B 211, 0B 1060, 0B 1274 et 0B 1297 (Chaumont).

Louis Lapraz est désigné secrétaire de séance.

L'assemblée à l'unanimité approuve le compte-rendu de la séance du 27 mars 2024.

PRESENTATION PAR MONSIEUR XAVIER BIROT-COLOMB, chargé de missions auprès de la Ligue pour la Protection des Oiseaux de Haute-Savoie (LPO74) : « *Les clairières forestières du Vuache, intérêt pour les chauves-souris* » :

Dans le cadre du Contrat de Territoire Espaces Naturels Sensibles (CTENS) « *Vuache Champagne Genevois* », soutenu par le Département de la Haute-Savoie, le SIV a confié à la LPO une étude consistant à montrer l'intérêt des clairières forestières du Vuache pour les chauves-souris. Celle-ci s'est déroulée sur trois ans : 2021, 2022 et 2023.

Rappelons que le SIV a créé et entretient plusieurs dizaines de clairières forestières sur le massif. Ces clairières ont pour but de favoriser notamment les espèces animales dites « d'intérêt communautaire » (espèces en danger, vulnérables ou rares), telles que la Gêlinotte des bois, le Lynx boréal ou encore certaines chauves-souris.

En effet, les clairières forestières (naturelles comme d'origine anthropique) constituent un habitat particulièrement intéressant pour ces espèces, car offrant une diversité végétale singulière (zones de refuge, ressources alimentaires, etc.) au sein de boisements parfois monotones.

L'objectif de l'étude était d'effectuer des relevés acoustiques visant à apprécier l'intérêt des clairières forestières du massif pour les chauves-souris en période estivale :

- Le faciès de végétation des clairières a-t-il un effet sur l'activité des chauves-souris ?
- Les clairières sont-elles plus attractives que les forêts alentours ?
- Quelles espèces fréquentent ces clairières et dans quelle mesure ?

Des enregistreurs automatiques d'ultrasons ont donc été posés durant des nuits complètes afin d'obtenir un instantané de l'activité des chauves-souris sur un point donné. L'analyse des sons a ensuite été assurée par un logiciel développé par le Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN) : chaque son prélevé sur le terrain est comparé à une base de données contenant des échantillons identifiés avec certitude.

Conclusions : Les clairières forestières du Vuache semblent manifestement attractives pour les chauves-souris. Les relevés d'activité effectués durant 100 nuits complètes entre 2021 et 2023 sur 11 des 37 clairières mettent en évidence la présence de 19 espèces, dont 5 espèces de la Directive « Habitat-Faune-Flore » (déterminantes Natura 2000) : la Barbastelle d'Europe, le Grand murin, le Grand rhinolophe, le Murin à oreilles échancrées et le Petit rhinolophe.

Les chauves-souris sont plus actives dans les clairières forestières que dans les sous-bois situés à proximité de ces mêmes clairières.

Les milieux forestiers dominent très largement le massif du Vuache en termes de superficie. Ces milieux, s'ils offrent le gîte indispensable à certaines espèces de chauves-souris, à condition d'héberger suffisamment d'arbres matures et sénescents présentant des cavités ou fissures favorables aux rassemblements, ne semblent pas être les plus fréquentés durant les nuits de chasse. Les clairières forestières sont fréquentées de manière significative par les chauves-souris et constituent donc un milieu essentiel.

Maintenir le réseau de clairières et entretenir ces milieux par travaux réguliers et adaptés montre donc tout son intérêt pour les populations de chauves-souris du massif et des paysages alentours.

Enfin, il convient de rappeler que les chiroptères forment un groupe complexe. Le cortège présent au Vuache est constitué d'espèces généralistes et d'espèces dites plutôt forestières mais il est important de garder à l'esprit que toutes les espèces de chauves-souris présentes ici, comme toutes les chauves-souris de France et d'Europe, n'exploitent pas un seul et unique milieu mais des paysages dans lesquels elles se déplacent pour rechercher des gîtes estivaux, des gîtes hivernaux, et des zones de chasse riches en invertébrés dont elles se nourrissent.

Pour la conservation des chauves-souris il est donc impératif de maintenir et restaurer des grands paysages diversifiés, constitués d'une mosaïque de milieux riches en cavités naturelles et artificielles, en écotones favorables à leurs proies et avec des lumières artificielles impactant le moins possible le ciel nocturne au sens large et les corridors biologiques en particulier.

DELIBERATIONS :

BUDGET PRIMITIF 2024 / VIREMENTS DE CREDITS DE CHAPITRE A CHAPITRE :

Conformément à l'article L. 5217-10-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), l'assemblée délibérante autorise Madame la Présidente à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5 %

PARTICIPATION FINANCIERE DU SIV ET DE LA COMMUNE DE VALLEIRY AUX TRAVAUX D'AMENAGEMENT SUR LE GR® « SUR LES PAS DES HUGUENOTS » :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée que des travaux vont être réalisés prochainement sur la partie du GR® "Sur les pas des Huguenots" située dans les Bois de Vosogne (Forêt de Matailly).

Ceux-ci comprennent notamment l'abattage et le dessouchage d'arbres, la fouille à ciel ouvert et le terrassement (y compris chargement, transport et mise en dépôt), la mise en place de géotextile, la mise en œuvre de tout venant et de semi-concassé (+ fourniture), l'installation d'une canalisation, etc.

Les travaux seront réalisés par les Services Techniques de la commune de Valleiry (prestation de services) et facturés au Syndicat Intercommunal du Vuache (SIV). Le montant total des travaux s'élève à **24 705.00 € HT**.

S'agissant d'un Sentier d'intérêt départemental de niveau 1 (SID1), le Département de la Haute-Savoie peut accorder au SIV, gestionnaire du réseau de sentiers inscrits au PDIPR (Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée), une aide financière de 70 % du montant HT des travaux, soit 17 293.50 €. Dans ce contexte, le reste à charge s'élèvera à 7 411.50 €.

Madame la Présidente rappelle cependant que lorsque des travaux de réhabilitation sont réalisés sur les chemins balisés du Pays du Vuache, le SIV apporte une aide forfaitaire maximale de 5 000 € à chaque commune membre.

En conséquence, elle propose à l'assemblée de solliciter la commune de Valleiry pour financer le reste à charge déduit de l'aide du SIV, soit un remboursement de **2 411.50 €**.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente,
- 2) **SOLLICITE** la commune de Valleiry pour le financement d'une partie des travaux d'aménagement sur le GR® "Sur les pas des Huguenots" (Bois de Vosogne / Forêt de Matailly), soit **2 411.50 €**.

Luc Mery informe la commune que certaines ornières situées sur cette portion de chemin accueillent des pontes d'amphibiens. Il demande à ce que les travaux soient réalisés en dehors de la période de reproduction (fin d'hiver et printemps).

ACQUISITION DE LA PARCELLE 0A 21 (2 235 M²) / MARAIS DES HOSPICES, SUR LA COMMUNE DE CHESSENAZ :

Madame la Présidente informe l'assemblée que la SAFER a récemment proposé au SIV d'acquérir la parcelle 0A 21 (2 235 m²) située dans le Marais des Hospices, sur la commune de Chessenaz.

Cette parcelle est actuellement gérée par le SIV, par convention d'usage signée avec l'ancien propriétaire (le 28/01/18 - validité de 10 ans). Elle est riveraine d'un grand ensemble de parcelles acquises par le SIV il y a une dizaine d'années.

Elle est incluse dans le site « Espace Naturel Sensible » du Marais du Bois des Hospices (Bas-marais alcalins / habitat d'intérêt communautaire). Ce site abrite de nombreuses espèces faunistiques et floristiques d'intérêt, notamment deux espèces végétales protégées au niveau régional. Elle est également proche de deux sites Natura 2000 : celui du Vuache et celui des Usses.

Considérant que l'acquisition de cette parcelle permettrait de garantir sa gestion sur le long terme, Madame la Présidente propose à l'assemblée que le SIV se porte candidat à cette acquisition. Le prix de vente au m² correspond au tarif fixé par le SIV (0.20 € le m²). S'ajouteront les frais d'intervention SAFER et les frais de notaires. Une aide départementale à hauteur de 60 % sera parallèlement sollicitée.

Le comité syndical, oui l'exposé de Madame la Présidente, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- 1) **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente,
- 2) **DECIDE** d'acquérir la parcelle cadastrée 0A 21 (commune de Chessenz) au prix de vente de **450.00 €**, auquel s'ajouteront les frais d'intervention SAFER et les frais de notaires,
- 3) **AUTORISE** Madame la Présidente à signer les actes de vente et à engager les paiements correspondants.

INDEMNITE DE STAGES DE MONSIEUR ALBAN TORREQUADRA, ETUDIANT EN BAC PRO GMNF A L'ISETA :

Madame la Présidente informe l'assemblée que Monsieur Alban Torrequadra, domicilié à Choisy, va effectuer deux stages (du 3 au 19 avril 2024 et du 3 juin au 12 juillet 2024) au sein du SIV dans le cadre du Bac Pro GMNF (Gestion des milieux naturels et de la faune) de l'ISETA (Institut des sciences de l'environnement et des territoires d'Annecy). Les conventions de stage sont annexées à la présente délibération.

Monsieur Alban Torrequadra aura pour mission :

- La participation à l'entretien du réseau de sentiers balisés du Pays du Vuache,
- La participation aux opérations de lutte contre les Espèces Exotiques Envahissantes.

En remerciement du travail fourni, Madame la Présidente propose au comité d'allouer à Monsieur Alban Torrequadra une indemnité de stages de **500.00 €**.

Après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) **APPROUVE** la proposition de Madame la Présidente,
- 2) **DECIDE** d'allouer à Monsieur Alban Torrequadra une indemnité de stages de **500.00 €**,
- 3) **DIT** que le versement de cette indemnité sera réalisé en une fois, à l'issue du second stage.

SOLLICITATION DU FONDS VERT POUR LE SOUTIEN FINANCIER DU PROGRAMME DE GESTION DES ESPACES NATURELS REMARQUABLES DU PAYS DU VUACHE – PERIODE 2024/2026 :

Madame la Présidente rappelle à l'assemblée qu'afin de poursuivre les opérations engagées pour gérer les espaces naturels remarquables du Pays du Vuache, le SIV est candidat au « Fonds Verts - Accompagnement de la stratégie nationale biodiversité 2030 ». Un dossier de demande de subvention a donc été déposé début 2024, accompagné d'un programme prévisionnel d'actions pour la période 2024 – 2026.

Celui-ci comprend les opérations d'entretien des prairies sèches situées hors Natura 2000 (Jonzier-Epagny et Viry), les opérations en faveur des vergers traditionnels haute-tige (tailles d'arbres fruitiers, formations, transformation des fruits, aides à la plantation, etc.), des suivis scientifiques (suivi et remplacement des nichoirs et des gîtes à chauves-souris, suivi du programme "Phénoclim" en partenariat avec le CREA / Centre de recherches sur les écosystèmes d'altitude), des animations Grand Public (organisation de sorties découverte « nature » en montagne et en plaine) et des actions de communication (articles dans les bulletins municipaux, lettre d'information trimestrielle, site Internet, stand du Pays du Vuache, etc.).

Le montant prévisionnel des opérations est évalué à 90 415 € HT. Les ressources prévisionnelles sont ventilées entre le Fonds Vert (environ 50 %), le Conseil Départemental (30 %), les propriétaires de verger et le SIV.

Madame la Présidente propose par conséquent à l'assemblée à solliciter officiellement le Fonds Vert pour obtenir une subvention de 45 506 €.

Entendu l'exposé, après avoir délibéré, le comité à l'unanimité :

- 1) *APPROUVE la proposition de Madame la Présidente,*
- 2) *SOLLICITE le Fonds Vert pour obtenir une subvention de 45 506 € en soutien au programme de gestion des espaces naturels remarquables du Pays du Vuache – Période 2024/2026.*

QUESTIONS DIVERSES :

Bilan de l'opération 2024 de taille des arbres fruitiers :

La saison de restauration et d'entretien des vergers traditionnels haute-tige du territoire s'est déroulée du 4 au 29 mars. Elle a été assurée par l'équipe technique spécialisée du Syndicat Mixte du Salève (Fabrice Bovagne, Samuel Bois et Alexis Jeanningros), mise à la disposition du SIV.

115 arbres fruitiers ont été taillés en 2024, dont 60 pommiers et 37 poiriers. En 26 ans d'actions, c'est 2 872 interventions qui ont été réalisées chez 280 propriétaires différents !

Nouvelle politique randonnée du Département : révision du Schéma Directeur de la Randonnée (SDR) / nouvelle charte de balisage :

En 2023, le Département a adopté un nouveau cadre d'intervention pour le PDIPR pour la période 2023-2033.

Afin de mettre en œuvre le Plan Randonnée, il a inscrit plus de 1 660 000 € de crédits annuels, et l'a enrichi de deux dispositifs de subvention complémentaires :

- Un nouveau dispositif de subvention pour l'aménagement des aires de départ principales,
- Un dispositif de subvention pour l'acquisition d'éco-compteurs.

Pour pouvoir bénéficier de cette nouvelle politique, le SIV devra prochainement conduire la révision de son Schéma Directeur de la Randonnée (SDR), arrivé à échéance en 2023. Il devra pour cela constituer un Comité de pilotage, faire l'état des lieux de l'ensemble des sentiers de randonnée existants (pédestres, VTT, équestres), élaborer un projet de territoire (développement ou renforcement d'une ou plusieurs pratiques, qualité d'accueil des aires de départ, conciliation d'usage, gestion foncière, valorisation des sentiers, coordination avec les collectivités voisines, etc.) et mettre à jour ou créer les fiches d'identité des sentiers.

Stéphane PATRY se chargera prochainement de prendre rendez-vous avec chaque commune membre du SIV, afin de recueillir les orientations souhaitées par les élus, sur le balisage, l'entretien, les aménagements, les panneaux d'accueil, etc.

Denis Chaumontet propose d'ores et déjà d'améliorer le balisage au cœur de Chaumont pour les pèlerins de Saint-Jacques de Compostelle (avec une carte dans le gîte, en plusieurs langues).

Par ailleurs, la charte départementale de balisage vient d'être actualisée. Si le principe reste inchangé (balisage directionnel basé sur la toponymie), les supports évoluent, avec de nouveaux panneaux d'accueil, des pictogrammes désormais fixés avec des vis (et non plus collés), une plus grande diversité de plaques d'information et de sécurité et la possibilité d'intégrer de nouveaux pictogrammes « Trail » et « Sentier d'interprétation ».

Concernant la pose de pictogramme sur supports naturels (arbres notamment), Jérôme Riesen propose de laisser un espace entre le pictogramme et l'écorce, afin de permettre à l'arbre de poursuivre sa croissance.

Programme des animations à venir :

Samedi 06 juillet de 18h à 00h - RDV sur le parking de la gare de Valleiry : « *La nuit des papillons !* ». Au sein d'une belle prairie humide intra-forestière, participez à une chasse nocturne aux Hétérocères (papillons de nuit) avec captures, identifications et inventaires. Repas tiré du sac + frontale. Animation limitée à 20 participants, proposée par Apollon74 et la SEPNS.

Bilan des financements obtenus par le SIV de 2001 à 2023 :

Une récente recherche a révélée qu'en 23 ans, le SIV a reçu 1 245 532 € de contributions communales et plus de 1 558 870 € de subventions ! Les partenaires financiers du SIV sont donc majoritaires (56 %) en ce qui concerne les ressources du syndicat.

- Le Département de la Haute-Savoie arrive en tête avec plus de 44 % du total des aides versées (principalement liées à la politique « Espaces Naturels Sensibles »),
- Puis vient la Région Rhône-Alpes (19%), qui fut le partenaire principal du SIAV et du SPCV au début des années 2000 (avec ses nombreux contrats : de site, biodiversité, emploi-environnement, global de développement, etc.),
- L'Etat (19 % également) avec Natura 2000 : contrats forestiers, animations (embauche d'une apprentie pendant deux ans !), document d'objectifs, etc.
- Sans oublier tous les autres partenaires : l'Europe, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, la Fédération Départementale des Chasseurs de Haute-Savoie, la société des Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB), el Fonds Vitale Environnement, etc.

Ces partenariats sont essentiellement dus à la mobilisation des associations locales (protection de la nature et chasseurs) qui ont permis d'apporter au SIV (ou ont facilité tout du moins) plus de la moitié des recettes de fonctionnement et d'investissement !

Frédéric Baranski souhaiterait que les communes soient informées de ces chiffres. Un article sera également publié à ce sujet dans le prochain Echo du Vuache.

Luc Mery propose de poursuivre la recherche de partenaires et de solliciter notamment l'Etat de Genève (Bertrand Von Arx / Directeur de l'Office cantonal de l'agriculture et de la nature).

Avant de conclure, Madame la présidente propose à l'assemblée d'organiser la prochaine réunion du Comité syndical le mercredi 4 septembre 2024 à 19h sur la commune de Vers (à confirmer). L'assemblée propose notamment pour l'ordre du jour :

- La préparation d'une éventuelle journée de nettoyage dans le cadre du WCUD,
- La présentation détaillée du programme de gestion des espaces naturels remarquables du Pays du Vuache – Période 2024/2026.

L'ensemble des points d'ordre du jour ayant été abordés, la séance est levée à 21h00.

La Présidente,
Sylvie Rinaldi

Le Secrétaire de séance,
Louis Lapraz